



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lycées

Question écrite n° 88182

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les suites qui seront données aux propositions formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 8 juillet 2015 relatif aux liens entre le lycée et l'enseignement supérieur. Il lui demande si elle compte appliquer la proposition n° 2.

Texte de la réponse

Dans le cadre de son rapport sur les liens entre l'enseignement scolaire et supérieur, l'Assemblée Nationale propose de « développer la polyvalence dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour diversifier l'offre et favoriser la réussite scolaire ». Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche soutient le développement de la polyvalence dans les EPL. Ce soutien se traduit par l'essor des lycées polyvalents (LPO) dans le paysage des EPL. En 2015, 639 des 1595 lycées d'enseignement général et technologique (soit 40%) sont en même temps des LPO. Depuis 2013 il est également proposé aux EPL de constituer des réseaux dans le but d'élargir leur offre de formation des EPL tout en préservant des effectifs d'élèves conséquents au sein des groupes d'enseignement constitués. La mise en œuvre de stages passerelles destinés à faciliter la réorientation des élèves souhaitant changer de série ou de voie en cours de cycle terminal est également préconisée. Ces stages permettent aux élèves de travailler les contenus d'enseignement propres à la voie ou à la série qu'ils souhaitent rejoindre. Ils donnent souvent lieu à une période d'immersion. Ainsi, au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015, 1304 stages passerelle ont été organisés. C'est au sein des LPO que les stages passerelle sont les plus fréquemment organisés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88182

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6947

Réponse publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3148